

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

8 décembre 2020

Date d'affichage :

21 décembre 2020

L'AN deux mille vingt, le **14 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à 19 heures 00, à la salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nathalie NIORT

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Monique STORKSEN, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201211-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020**

QUESTION N° 11

OBJET : Travaux d'aménagement des stationnements en Mairie annexe et aux modulaires : demande de fonds de concours à Riom Limagne et Volcans

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 3 décembre 2020.

La convention du 23 juillet 2019 signée entre la Commune de Riom et Riom Limagne et Volcans fixe les modalités d'occupation partagée de la Mairie annexe et des parcelles voisines aux fins d'aménager d'une part un bâtiment modulaire par et pour Riom Limagne et Volcans et d'autre part des stationnements par la Commune.

L'article 10.3 de cette convention prévoit la contribution de Riom Limagne et Volcans à 50 % du montant des travaux d'aménagement des stationnements, enceintes, portails et contrôles d'accès réalisés par la Commune.

Les travaux ont été réalisés pour un montant de 117 308,61 euros HT.

En application de la convention précédemment approuvée, il convient donc de solliciter le versement d'un fonds de concours de Riom Limagne et Volcans pour un montant de : 58 654,30 euros.

Vu l'article L 5216-5, VI du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10.3 de la convention du 23 juillet 2019,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **solliciter le versement du fonds de concours travaux d'aménagement de stationnement par Riom Limagne et Volcans d'un montant de 58 654,30 euros ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 décembre 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL